ASSOCIATION FAÎTIÈRE SUISSE POUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL SUPÉRIEUR POUR CHEFFES/CHEFS DE MARKETING

RÈGLEMENT

concernant

l'examen professionnel fédéral supérieur de cheffe/chef de marketing*

Modification du 03 MAI 2021 .....

L'organe responsable,

vu l'art. 28 al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle[1]

décide:

I

Le règlement du 23 mai 2019 concernant l'examen professionnel supérieur de cheffe/chef de marketing est modifié comme suit:

6.4 Conditions de réussite de l'examen et de l'octroi du diplôme

6.41 L'examen est réussi si:

a) la note globale est égale ou supérieure à 4,0, et
b) aucune note inférieure à 4,0 n'a obtenue dans plus de deux épreuves ou dans plus de deux points d'appréciation ;
c) aucune note inférieure à 3,0 n'a été obtenue dans les épreuves et dans les points d'appréciation..

6.42 L'examen est considéré comme non réussi si le candidat:

a) ne se désiste pas à temps;
b) ne se présente pas à l'examen ou à une épreuve, et ne donne pas de raison valable;
c) se retire après le début de l'examen sans raison valable;
d) est exclu de l'examen.

---

[1] RS **412.10**

6.43 La commission d'examen décide de la réussite de l'examen uniquement sur la base des prestations fournies par le candidat. Le diplôme fédéral est décerné aux candidats qui ont réussi l'examen.

6.44 La commission d'examen établit un certificat d'examen pour chaque candidat. Le certificat doit contenir au moins les données suivantes:

a) les notes des différentes épreuves d'examen et la note globale de l'examen;
b) la mention de réussite ou d'échec à l'examen;
c) les voies de droit si le diplôme est refusé.

La présente modification entre en vigueur à la date de son approbation par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Zurich, 06.04.2021

Association faîtière suisse pour l'examen professionnel supérieur pour cheffes/chefs de marketing

Ivo Bertschi
Président

Markus Hinder
Vice-président

La présente modification est approuvée.

Berne, le 03 MAI 2021

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Rémy Hübschi
Vice-directeur
Chef de la division Formation professionnelle et continue